



FUMITHRINE 4.4

PRODUIT BIOCIDE

AMM 9900179

Usage professionnel

CONTIENT :

5 % Permethrine

4% Pipéronyl butoxyde

USAGES :

Insectes rampants et volants, araignées et acariens.

ACTION :

Insecticide prêt à l'emploi

ASPECT :

Poudre fumigène

DURÉE DE CONSERVATION :

2 ans

AVERTISSEMENT :



Xi— Irritant



N- Dangereux pour l'environnement

CONDITIONNEMENT :

Carton 12 boîtes de 30g (100m³)

Carton 30 boîtes de 75g (250m³)

Carton 10 boîtes de 150g (500m³)

Carton 4 boîtes de 600g (2000m³)



Traitement insecticide d'attaque et de contrôle pour les locaux vides de stockage et de transformation des produits d'origine animale, les locaux d'élevage et les vide-ordures.

- Insectes rampants et volants, adultes et larves
- Araignées et acariens.

DOSAGE ET MODE D'EMPLOI

Arrêter la ventilation et fermer toutes les issues du local.

Mettre hors service les détecteurs de fumée, s'il y en a.

Sortir les plantes vertes, les animaux domestiques, et couvrir les aquariums.

Déposer le nombre de boîtes fumigènes correspondant au volume à traiter, au sol, sur support résistant à la chaleur.

Ouvrir la boîte en signalant aux accès la fumigation en cours.

Maintenir le local fermé pendant 4 heures minimum avant de le réutiliser. Si nécessaire, ventiler.

A - INSECTES RAMPANTS (blattes, teignes des fruits secs...) :

Insecticide à la dose de 0,3 g de poudre /m³ (correspondant à 12 mg de matière active par m³) sur les blattes, teignes des fruits secs, tribolium de la farine, capucins des grains, charançons des grains, dermestes, acariens de la poussière, puces.

B . INSECTES VOLANTS (mouches, ...):

Insecticide à la dose de 12 g de poudre fumigène par m³ (soit 4,8mg de substance active /m³) sur les mouches.

Effet létal complet en moins de 4 heures sauf sur dermestes (96heures)

Effet rémanent prouvé sur mouches, blattes, puces, acariens de la poussière.

HOMOLOGATION :

n° 9900179

Désinsectisation des locaux de stockage des POA et du matériel de transport des ordures et déchets, à la dose de 0,3 g/m³ (soit 12 mg de perméthrine /m³)

Désinsectisation des logements et du matériel de transport des animaux domestiques, à la dose de 0,12g/m³ (soit 4,8mg de perméthrine /m³)



ZA MACON EST—01750 REPLONGES

Tel : 03.85.31.89.10—Fax : 03.85.31.89.11—

email : info@edialux.com site : www.edialux.fr



FUMITHRINE 4.4

PRODUIT BIOCIDÉ
AMM 9900179

Usage professionnel

CONTIENT :
5 % Perméthrine
4% Pipéronyl butoxyde

USAGES :
Insectes rampants et volants, araignées et acariens.

ACTION :
Insecticide prêt à l'emploi

ASPECT :
Poudre fumigène

DURÉE DE CONSERVATION :
2 ans

AVERTISSEMENT :



Xi— Irritant



N- Dangereux pour l'environnement

CONDITIONNEMENT :

Carton 12 boîtes de 30g (100m³)
Carton 30 boîtes de 75g (250m³)
Carton 10 boîtes de 150g (500m³)
Carton 4 boîtes de 600g (2000m³)



PRECAUTIONS

Irritant pour les yeux

Conserver hors de la portée des enfants.
Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Tenir à l'écart des matériaux combustibles.
Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer pendant l'utilisation.
Porter un appareil respiratoire approprié.
Traiter hors de la présence des animaux.

Ne pas réutiliser l'emballage.
Le fumées sont dangereuses pour les abeilles en local confinée

Utiliser les biocides avec précaution. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant le produit. ».



ZA MACON EST—01750 REPLONGES
Tel : 03.85.31.89.10—Fax : 03.85.31.89.11—
email : info@edialux.com site : www.edialux.fr